

Vous devez remplacer votre chaudière, mais vous vous demandez laquelle choisir ?

Vous souhaitez changer votre chaudière gaz mais face aux nombreuses technologies proposées sur le marché, vous vous posez des questions sur les spécificités de chacune ? Nous vous accompagnons pour mieux comprendre les différences entre une chaudière conventionnelle et une chaudière à condensation (Très Haute Performance Energétique THPE).

Le contexte :

L'état incite les constructeurs à innover pour augmenter la performance énergétique des systèmes de chauffage grâce aux chaudières à Très Haute Performance Energétique THPE (permettant un rendement saisonnier de 92 %). Pour encourager la transition énergétique et la commercialisation de ces appareils, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) propose une aide appelée «MaPrimeRénov'» depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette aide, issue de la fusion du CITE et des aides de l'ANAH, est dédiée aux propriétaires disposant de revenus modestes et très modestes et souhaitant faire installer une chaudière THPE. D'autres critères d'éligibilité à prendre en compte, sont listés dans [ce document](#). Les particuliers, qui souhaitent installer une nouvelle chaudière, sont donc invités à s'orienter vers une chaudière THPE. Seules exceptions en logements collectifs, pour des raisons techniques, les logements accueillant un conduit commun ou individuel de plus de 10 mètres sont autorisés à installer une chaudière conventionnelle Bas Nox.



Chaudière conventionnelle ou à condensation, quelles sont les différences ?

- **La chaudière conventionnelle** représente la catégorie de chaudière la plus ancienne. L'installation de cette chaudière est autorisée sous conditions uniquement en logement collectif. Depuis, le 26 septembre 2018, toutes les chaudières conventionnelles ne doivent pas dépasser un niveau d'émission d'oxydes d'azote de 56 mg / kWh PCS. A titre d'information, toutes nos chaudières conventionnelles ont un niveau d'émission de 15 mg / kWh PCS et sont dites Bas Nox.
- **La chaudière à condensation THPE** est aujourd'hui la technologie répandue pour les chaudières à gaz. Avec une très faible consommation d'énergie nécessaire et une utilisation intelligente du principe de condensation, cette technologie permet d'atteindre des rendements énergétiques exceptionnels. Une chaudière à condensation permet de réaliser jusqu'à 30 % d'économies d'énergie par rapport à une chaudière conventionnelle.



Conventionnelle
Bas Nox



Condensation
THPE

Pourquoi la chaudière à condensation est-elle la plus préconisée ?

1. En terme d'écologie et de confort apporté,

La chaudière à condensation utilise une technologie propre qui réduit les émissions polluantes. En plus, d'améliorer le confort de votre famille, vous faites un geste pour la planète.

2. En terme de performance énergétique,

La chaudière à condensation a un excellent rapport qualité prix compte tenu des performances énergétiques obtenues (92 % de rendement saisonnier).

3. En terme d'économies financières générées,

Bien qu'à l'achat, une chaudière à condensation soit plus onéreuse qu'une chaudière conventionnelle, cet investissement est vite rentabilisé par le potentiel d'économies générées.

Aussi, de [nombreuses aides financières](#) intéressantes sont proposées pour l'achat et la pose d'une chaudière de ce type.



La chaudière à condensation est simple, efficace et économique !

Vous êtes intéressés ?

Nous vous proposons de consulter l'ensemble de nos [chaudières à condensation THPE](#).

Saviez-vous qu'un entretien est nécessaire une fois par an sur les appareils gaz ?

Voici notre [page dédiée](#) sur le sujet.